Relations UE/Ukraine: stratégie commune

2000/2116(COS) - 15/03/2001 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de M. Paavo VÄYRYNEN (ELDR, FIN) sur la stratégie de l'Union à l'égard de l'Ukraine, le Parlement européen s'est complètement rallié à la position exprimée par sa commission au fond (se reporter au résumé précédent). La plénière a également insisté pour que l'Ukraine résolve ses problèmes constitutionnels en suspens de manière à établir un juste équilibre démocratique entre exécutif et législatif. Sur le plan économique, la plénière a insisté pour que les institutions de l'Union et le gouvernement ukrainien (avec l'aide d'institutions financières internationales) établissent en Ukraine une agence permettant d'assurer les investissements étrangers et de promouvoir les exportations. D'autres mesures sont attendues en particulier dans le secteur agricole, des énergies renouvelables, de la sûreté nucléaire, du développement des réseaux de téléphonie et des médias (avec la possibilité de diffuser "Euronews" dans ce pays). La plénière a en particulier demandé qu'une étude d'impact soit réalisée par la Commission sur les chances d'aboutissement d'une zone de libre-échange UE-Ukraine telle que prévue par l'accord de Partenariat et de Coopération conclu avec ce pays. Elle appuie également la candidature de l'Ukraine à l'OMC. Enfin, le Parlement demande que l'Ukraine ratifie la Convention de Genève sur le statut des réfugiés ainsi que la Convention d'Ottawa sur la destruction des mines antipersonnel. Des mesures sont également réclamées pour réglementer les exportations d'armes dans ce pays.